

Attentes du MEQ

Seuils minimaux de services éducatifs

<https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/seuils-minimaux-de-services-educatifs>

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil par semaine	Heures de travail autonome fourni par l'enseignant par semaine pour les élèves	Heures de disponibilité de l'enseignant par jour/semaine pour répondre aux besoins des élèves
Préscolaire/ semaine	11.5 heures d'apprentissage en groupe 11.5 heures d'apprentissage personnalisé (selon les besoins)	2 heures / semaine	N/A
1e, 2e année	10.5 heures d'enseignement / semaine	3 heures / semaine	2 heures / jour
3e, 4e année	13 heures d'enseignement / semaine	5 heures / semaine	2 heures / jour
5e, 6e année	13 heures d'enseignement / semaine	7.5 heures / semaine	2 heures / jour
Secondaire 1,2,3	15 heures d'enseignement / semaine	7.5 heures / semaine	5 heures / semaine
Secondaire 4, 5	15 heures d'enseignement / semaine	7.5 heures / semaine	5 heures / semaine

Lexique

Classe virtuelle	Apprendre dans un environnement numérique, en ligne.
Synchrone	Les élèves apprennent en ligne à l'heure prévue, sous la direction de l'enseignant.
Asynchrone	Les élèves apprennent hors écran, par eux-mêmes et à leur propre rythme, pour accomplir des tâches et des devoirs.
Apprentissages mixtes	La combinaison de l'apprentissage actif et engagé en ligne et de l'apprentissage actif et engagé hors ligne dans le but de donner aux étudiants plus de contrôle sur le temps, le lieu, le rythme et le cheminement de leurs apprentissages.